

# APPEL A CANDIDATURES

Dans le cadre de son fonctionnement, l'asbl Volley Belgium ouvre la fonction non rémunérée suivante

## PRÉSIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE (CNA)

Le président de la CNA est membre d'une des ailes de l'asbl Volley Belgium (FVWB ou VV).

Avec entre autre les 2 présidents des commissions d'arbitrage des deux ailes, il forme la CNA. La CNA se réunit à son initiative et peut selon les besoins affecter d'autres membres et répartir les responsabilités. Le président veille à ce que la parité soit respectée. Le président représente les arbitres de l'asbl Volley Belgium au niveau national et international. Si le président est empêché, il désigne un adjoint qui assume cette responsabilité.

La composition de la commission est approuvée par le conseil d'administration de l'asbl Volley Belgium au début de chaque saison sportive.

### POUVOIRS DE LA COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE

- Coordonne le corps des arbitres et l'arbitrage des compétitions, des finales des championnats de jeunes, la coupe de Belgique, des tournois, du beach-volley, de diverses rencontres et matches amicaux (sur demande de l'organisateur)
- Gère les conflits au niveau de l'arbitrage (déontologie, attitude, etc. ...) et représente les arbitres auprès du parquet fédéral
- Pénalise les membres du corps des arbitres qui enfreignent ou n'appliquent pas les règles et / ou directives
- Nomme les arbitres au niveau de Volley Belgium et propose des arbitres belges au niveau international (CEV-FIVB)
- Assure, via la Volley Belgium Referee School, la formation et le perfectionnement des arbitres par:
  - l'organisation des réunions avec les membres de sa commission et, si jugé opportun, avec les responsables de VV et FVWB;
  - l'élaboration de tests théoriques et pratiques ;
  - la définition des lignes directrices et des instructions ;
  - la description des tâches aux formateurs et visionneur ;
- Sauvegarde les fichiers personnels des arbitres de Volley Belgium (fichier électronique personnel via le login du président)
- Attribue des grades aux arbitres Volley Belgium et les présente pour approbation au conseil d'administration de l'asbl Volley Belgium;
- Collectionne annuellement une copie des formulaires d'inscription des arbitres Volley Belgium;
- Vérifie les feuilles de match en ce qui concerne les arbitres et les clubs et tient la caisse de compensation;
- Est responsable pour les médias et la communication;
- Envoie chaque année une proposition de budget au directeur financier de l'asbl Volley Belgium;
- La CNA invite les collaborateurs ad-hoc lorsqu'elle le juge nécessaire.

Les candidatures seront soumises par lettre recommandée au secrétariat de Volley Belgium, Av. Huart Hamoir 48, 1030 Bruxelles, au plus tard le 15 novembre 2018 (le cachet de la poste faisant foi). Les candidatures seront discutées au conseil d'administration de Volley Belgium le 22 novembre 2018.